

CONTRAT DE RESERVATION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Nombre de personnes :

	Nombre	Tarif	Total (Nombre x Tarif)
Pack 1 enfant (moins de 15 ans) + 1 adulte accompagnateur		215 €	
Adulte ou adolescent (15 ans ou plus)		125 €	
Enfant supplémentaire (moins de 15 ans)		125 €	
Total			

Les enfants de moins de 15 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure le jour de la prestation.

Information sur les personnes participant à l'activité :

Nom	Prénom	Age (si mineurs)

Date(s) souhaitée(s) (à confirmer) :

Je veux recevoir un bon cadeau

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Activité soigneur d'un jour

Objet : Cette activité est encadrée par un soigneur salarié du parc L'animation comprend la préparation de la nourriture, le nourrissage, l'observation, l'entretien des enclos et de l'enrichissement pour le bien-être des animaux.

Le tarif de la prestation comprend également la visite libre du parc durant la demi-journée suivant l'activité.

La réservation de cette prestation implique l'acceptation des conditions générales de vente. Les informations concernant la prestation (comme les tarifs, horaires, espèces concernées...) qui sont communiquées sur les différents supports internet, brochures etc. peuvent être soumis à modification. En cas de changement, tous les participants seront informés avant la confirmation de la réservation.

Durée : La durée de la prestation est de 4 heures. Les horaires vous seront indiqués lors de la confirmation de votre réservation.

Participants : Le nombre de participants par session est de 2 personnes minimum et 3-4 personnes maximum. Si le quota n'est pas atteint, une autre date vous sera proposée. Les participants seront accompagnés à tout moment par le soigneur animalier.

Age : L'activité est accessible à partir de 8 ans. Les enfants de 8 à 14 ans doivent impérativement réaliser l'activité accompagnés d'un adulte participant à l'activité. L'accompagnateur est responsable du mineur pendant toute l'activité. Une décharge parentale est obligatoire pour les mineurs non accompagnés (15 à 18 ans). Une pièce d'identité (Carte d'identité ou livret de famille) devra être présentée le jour de l'activité. Si ces conditions ne sont pas réunies, la direction se réserve le droit d'annuler l'activité et ce, sans indemnité.

Réservation : Toute réservation peut être faite par téléphone ou par mail. Il est recommandé de réserver au minimum 2 semaines avant la date choisie et en fonction des disponibilités. Les horaires concernant l'organisation de ces activités seront communiqués au préalable à titre indicatif, et confirmés le jour de la visite. Les réservations sont nominatives.

Conditions de paiement : Le règlement du montant total de la prestation s'effectuera par chèque adressé Au Parc Zoologique de Champrépus, 50800 Champrépus. La confirmation de réservation ne sera effective qu'après réception du chèque et des conditions générales de ventes approuvés et signés.

Matériel et tenue : Tous les participants doivent prévoir une tenue vestimentaire adaptée (bottes, ciret...). Les participants sont responsables de son matériel et ses affaires personnelles. Le parc zoologique décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.

Médical : Les participants certifient qu'ils sont exempts d'allergie (poils, plumes, paille...), d'affection ORL/pulmonaire transmissible (rhume, bronchite...), d'affection cutanée (plaie...), de symptôme incompatible avec l'activité.

Téléphone portable : Pour des raisons de sécurité et pour le bon déroulement de l'activité, l'utilisation du téléphone portable et/ou la prise des photos pendant l'activité ne sont pas autorisées.

Sécurité et règlement intérieur : Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité données par l'animateur et le règlement intérieur affiché à l'entrée du parc. En cas de non-respect de ces consignes, la direction interrompra l'activité à tout moment, et ce, sans indemnité.

Assurance : Les participants sont responsables de leur matériel et de leurs vêtements. Le parc zoologique décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol. Les participants sont également responsables de toute dégradation ou dommage qu'eux ou les enfants participant à l'activité *dont ils sont accompagnateurs* puissent causer dans l'ensemble du site, notamment en cas de non respect des consignes de sécurité ou du règlement intérieur du parc.

Modification et annulation : Toute réservation est définitive. Pour toute annulation de la part du client au plus tard 10 jours avant la date de la prestation, la prestation sera reportée en fonction des disponibilités. Pour une activité annulée moins de 10 jours avant la date prévue, le montant de la prestation reste acquis. En cas de non présentation du client, aucun remboursement ne sera effectué.

Annulation de la part du parc : Le parc se réserve le droit de reporter la prestation à une date ultérieure pendant 6 mois. Dans ce cas là, nous vous proposerons le report de l'activité à une date ultérieure. *Si le report est impossible, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée, aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.*

Interruption de l'activité : En cas d'interruption de l'activité par le parc zoologique pendant la prestation par force majeure, une date ultérieure vous sera proposée en fonction des disponibilités. Si le report est impossible, le parc procédera au remboursement du montant de l'activité, sans qu'aucune autre indemnisation ne puisse être demandée.

En cas de demande d'interruption de l'activité venant de la part des participants, aucun remboursement ou report ne pourra être demandé. Dans le cas d'une interruption due au non-respect des consignes de sécurité ou du règlement du parc de la part du participant, aucune indemnisation, remboursement ou report pourra être exigé.

Données à caractère personnel : Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Réclamations : Tout incident survenu pendant l'activité devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la direction ou d'un responsable du parc le jour de votre activité.

En cas de réclamation, elle doit être adressée par courrier dans les 15 jours suivants l'activité au Parc Zoologique.

En cas de litige n'ayant pas pu être résolu de manière amiable, le tribunal de Coutances sera le seul compétent.

Date

Signature, précédée de la mention lu et approuvé